Une date butoir

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1054

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021035

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DROIT DE TIMBRE

Belle journée pour les banquiers

(yj) Vendredi 4 octobre, les banquiers rassemblés à Zurich pour leur journée annuelle peuvent prendre acte avec satisfaction du résultat des ultimes votations finales de la législature: les Chambres fédérales ont allégé le maudit droit de timbre, dans une mesure inespérée.

Dans le secteur primaire on est englué: le mineur dans le sous-sol qu'il exploite, le paysan dans la terre qu'il cultive. Dans le secondaire, on est plus souvent lié à un site d'implantation, celui de l'usine, du combinat ou de tout autre gros actif immobilisé. Dans le tertiaire, les affaires sont par définition plus mobiles, parce que rarement dépendantes d'investissements lourds. Relativement facile d'ouvrir ou de déplacer une boutique, de créer ou de supprimer la société de conseil (en management, mariage, information, etc), de lancer un cours ou une boîte.

Dans le secteur financier, les affaires sont carrément volatiles; grâce aux télécommunications et à l'ordinateur, elles se déroulent indépendamment du temps et de l'espace, dans l'immédiateté et l'universalité. Cela s'appelle la globalisation des marchés.

Moyennant quoi, la place financière suisse connaît des géométries variables. Elle déborde sur Londres et le grand-duché du Luxembourg, plaques tournantes où travaillent les succursales des banques helvétiques et où se domicilient leurs fonds de placement, à l'abri des insupportables contraintes sévissant dans cette Confédération qui tarde indûment à déréglementer et où un certain Otto Stich se montre si rétif à toute libéralisation des «conditions-cadre».

Le paquet déficelé

Voyez le droit de timbre. Un impôt qui frappe l'émission et la négociation de titres ainsi que le paiement de primes d'assurances. Indiscuté en principe, l'allégement du droit de timbre a été décidé par les Chambres en décembre dernier et lié au «paquet» que le peuple et les cantons ont refusé le 2 juin.

Moins de dix jours après cette votation, les députés Feigenwinter (PDC/BL) au Conseil national et Alois Dobler (PDC/SZ) au Conseil des Etats déposaient deux initiatives parlementaires ayant la même teneur et tendant à mettre tout de suite en vigueur le fameux allégement, dégagé de toute mesure d'accompagnement au niveau de la fiscalité indirecte (TVA). Grâce à une procédure dont la rapidité et la confusion défient tous les règlements, d'avant comme d'après la réforme du Parlement, les Chambres ont fait plus que de donner suite aux deux initiatives, comblant même au passage quelques vœux non exprimés par les banquiers.

Ces derniers, qui annoncent des bénéfices record pour l'année courante mais refusent à leur personnel la compensation intégrale du renchérissement dès le 1er janvier 1992, peuvent se déclarer satisfaits, à leur manière, empreinte de discrétion et de gravité. Ils n'en continueront pas moins de parler tristement de la vie financière et de ses aléas, et ils accéléreront encore le mouvement de concentration entamé à petits pas ces dernières années.

Changement de cap

Après avoir gonflé leurs effectifs, notamment pour se présenter comme de gros et bons employeurs et ainsi mieux contrer l'initiative socialiste sur les banques refusée au printemps 84, ces dernières débauchent discrètement depuis des mois, et inversent la vapeur en matière de réseau: après la multiplication des succursales et autres agences, le nombre des guichets — non automatiques — va diminuer.

Et pour financer sa restructuration, le secteur bancaire compte sur la compréhension de l'Etat fédéral, sans compensation bien entendu. Encore un chapitre à écrire dans le grand livre des innombrables exemples de la socialisation des coûts combinée avec la privatisation des avantages. ■

Une date butoir

(*ag*) le 21 octobre, on saura si la Communauté et les pays de l'AELE ont conclu leur négociation.

Le problème suisse et double: conduire à satisfaction les pourparlers sur les points litigieux et trouver une majorité pour ratifier un accord éventuel.

Or le Conseil fédéral ne croit pas à une acceptation du peuple et des cantons. Il donne dès lors à ses partenaires l'impression, lorsqu'il discute âprement un dossier, de chercher un point de chute honorable. D'autre part, quelques-uns des ses membres, tel Flavio Cotti, laissent croire que la négociation sera plus facile si l'on renonce à l'EEE pour solliciter une adhésion; les mêmes questions concrètes et quelques autres, telle l'agriculture, se poseront pourtant avec une égale acuité.

Au lieu du tir dispersé des conseillers fédéraux, on aimerait dès maintenant une clarification.

Si le Conseil fédéral signe le traité en toute connaissance de cause, il s'engagera à fond, avec les partis gouvernementaux, pour le faire ratifier.

S'il ne signe pas, il soumettra en un paquet l'essentiel des réformes utiles comme acte unilatéral de rapprochement européen. ■

EN BREF

Coopération entre Saint-Gall et le Vorarlberg au niveau des banques cantonale et du Land: la Banque cantonale de Saint-Gall et la Vorarlberger Landes-und Hypothekenbank.

Une exposition dans la région zurichoise rappelle que deux millions de Suisses ont servi sous des drapeaux étrangers. 600 000 Helvètes ont lutté dans la Légion étrangère française fondée en 1831, 700 Suisses ont pris part à la guerre civile espagnole commencée en 1936, la plupart pour la défense de la République et environ 900 Suisses ont participé à la 2e guerre mondiale, dont 90% dans les Waffen-SS.

A noter: la chancellerie de l'Etat de Berne cherche un(e) traducteur(trice)-terminologue pour la traduction de français en allemand.

Une initiative pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat est en cours de lancement dans le canton de Zurich. Ce sont des personnalités de droite qui sont à l'origine du projet.